80e ANNEE. — N° 48. DIMANCHE 21 AVRIL 1940.

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— de —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— de —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

La Situation

Comment se conduisent dans les pays conquis ces deux bienfaiteurs de l'humanité que sont Staline et Hitler !

Des libérateurs de peuples ! Voilà sous quel aspect leur propagande présente les Allemands et les Russes. Si les nazis et les communistes envahissent des nations et les martyrisent, c'est pour faire leur bonheur et ces bourreaux sont des émancipateurs !

Pour savoir comment ils « libèrent », nous n'avons qu'à nous en rapporter à leurs propres témoignages. Un récent numéro du journal soviétique, *La Pravda*, publie quelques lignes qui doivent suffire à nous renseigner.

Il s'agit d'une simple information annonçant que « 10.000 foyers » ont été « transférés » en Sibérie ou en Extrême-Orient et que « 30.000 nou« veaux transferts sont prévus pour « l'Extrême-Orient ou les régions de « l'Altaï et de Krasnoiack ».

⁂

Des transferts de foyers ! Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises ! Transfert de foyer ! Cela vous a un petit air débonnaire tout à fait rassurant ! Cela s'assimile dans la pensée à quelque mise en place d'ordre administratif portant sur des choses matérielles ! On transfère des dossiers, des bureaux, etc.

Il faut un effort de l'esprit pour concevoir l'horreur d'une telle opération, que ces « foyers » ainsi « transférés » sont des êtres humains qu'on déporte en tas, des hommes et des femmes qu'on arrache à leurs demeures et à tout ce qui faisait leur existence, qu'on dépouille de tout ce qu'ils possédaient, leurs maisons, leurs terres, leurs meubles, leurs souvenirs. leurs objets familiers et qu'on transporte ensuite comme des troupeaux de bêtes ou des esclaves à des milliers de lieues, en des régions hostiles et inconnues où ils seront exploitables à merci par des trafiquants de chair humaine. Il faut un effort de l'esprit pour imaginer ce que ces mots corrects et froids, « transferts de foyer » représentent de misères, de détresse et de désespoir.

Ce deux despotes, Staline et Hitler, qui disposent à leur gré du sort de populations, sont cruels, mais ils sont hypocrites aussi. Et leur hypocrisie révèle qu'ils ont conscience de leur cruauté, sinon pourquoi essayeraint-ils de la dissimuler sous cette tartuferie humanitaire ? Peut-être les grands barbares du lointain moyen-âge ont-ils fait autant de mal qu'Hitler et Staline, du moins ils ne se donnaient pas comme des bienfaiteurs de l'humanité.

⁂

Sur ce que fait Hitler en Pologne, nous étions déjà abondamment renseignés, mais voici qu'un document particulièrement instructif vient de tomber dans les mains des Alliés, qui donne sur le traitement subi par ce malheureux pays des précisions suggestives.

C'est une circulaire secrète (*streng vertaulid*) émanant des autorités allemandes, dont un exemplaire est tombé en possession du Centre d'Information et de la documentation du gouvernement polonais. Il est daté du 21 janvier, signé par M. Frank, gouverneur allemand de la Pologne, agissant au nom et par ordre du maréchal Goëring.

Cette circulaire a pour objet d'organiser — car les Allemands « organisent » tout — l'exploitation et la dévastation du pays vaincu. Elle est trop longue pour être reproduite, mais, dans l'*Ere Nouvelle*, notre confrère Paul Bastid en donne une analyse qu'il résume d'abord ainsi :

« Ce document révélateur étale « dans toute sa cruauté le système « d'exploitation pratiqué par le Reich « à l'égard des pays vaincus. L'intérêt immédiat de l'Allemagne belligérante est seul pris en considération. De tout le reste il est fait litière. Aucune politique de longue « haleine, dit la circulaire, c'est-à« dire aucune politique économique « rationnelle ne saurait être poursuivie en Pologne. *Le seul but est « d'extraire du pays dans le plus « court délai le maximum pour ren« forcer le potentiel de guerre du « Reich. Saisie de toute la production « agricole, destruction des forêts, « démobilisation des usines qui ne « travaillent pas pour les armées, dé« portation forcée en Allemagne de « nombreux travailleurs, condamna« tion de toute une partie de la po« pulation à la famine, les occupants « ne reculant devant rien.* »

Devant rien, c'est le mot ! Les quelques lignes précédentes sont un résumé plutôt affaibli des instructions détaillées données dans cette circulaire par les maîtres du Reich à l'innombrable vol des rapaces qui se sont abattus sur la Pologne dont ils veulent ne laisser que le squelette décharné. Il est bon de faire savoir à tous le sort que l'Allemagne réserve à ses ennemis vaincus.

Une des richesses de ce pays sont ses forêts. *Ordre est donné de les abattre.* En ce qui concerne les entreprises industrielles, ladite circulaire en fait trois catégories : 1° celles qui sont susceptibles d'exécuter les commandes de l'armée. Elles devront faire l'objet de soins spéciaux et leur capacité devra être maintenue ou augmentée ; 2° celles qui pourraient être utilisées dans le même but. Elles constitueront une réserve dont le Reich pourrait avoir besoin ; 3° *toutes les autres devront être démantelées* et réduites à l'état de vieille ferraille que le Reich saura employer à de bonnes fins.

Les propriétaires, les paysans polonais sont dépossédés de leurs biens qui deviennent propriétés du Reich dont il dispose pour les donner à des Allemands. Ainsi les vainqueurs dépouillent les vaincus et s'installent à leur place et les biens des volés deviennent, par ordre de l'Etat allemand, les biens des voleurs. D'une telle honte, depuis que le monde est à peu près civilisé, il n'y avait pas eu d'exemple dans l'histoire. Il est clair que l'Allemagne veut détruire la Pologne dans son corps et dans son âme et si complètement que celle-ci ne puisse jamais renaître.

⁂

Ajoutons que la circulaire dont nous parlons prescrit la *mobilisation et le transfert d'un million d'ouvriers et ouvrières,* parmi lesquels 750.000 travailleurs agricoles (dont la moitié de femmes). Il en sera fait livraison au Reich pour y remplacer la main-d'œuvre qui lui manque. *Ainsi, chassés de leurs terres, ces malheureux réduits à la servitude devront aller travailler les terres de leurs voleurs.*

Quant au reste de la population polonaise demeurée dans le pays, voici qu'elle sera sa condition. *De même qu'elle a pour se loger la place que les vainqueurs ont bien voulu lui laisser, de même elle aura pour manger ce qui restera de denrées alimentaires quand les Allemands se seront servis.* Cela est expressément ordonné. Toutefois ladite circulaire veut bien faire un sort privilégié aux ouvriers occupés dans les usines d'armement. Ah ! ceux-là il est prescrit de les entretenir dans une bonne condition physique...

—Cela rappelle un peu cette anecdote, rapportée je crois par Diderot, de ce négrier qui, ayant à transporter une bonne cargaison d'esclaves, prenait bien soin qu'à fond de cale on n'entassât pas trop les noirs les uns sur les autres de peur qu'il ne se détériorent en route et qu'ils ne soient de mauvaise vente au prochain marché !

Que diable, il faut avoir un peu d'humanité !

Emile LAPORTE.

Informations

Au Sénat

Le Sénat s'est réuni, jeudi matin, en Comité secret. M. Dautry, ministre de l'armement, a fait un exposé très complet, puis M. Eynac, ministre de l'air, a parlé de l'état de notre aviation, de nos fabrications et de l'héroïsme de nos aviateurs.

Dans la séance de l'après-midi, en Comité secret, M. Paul Reynaud fait une déclaration qui a été très favorablement accueillie par la Haute Assemblée. Le Comité secret est terminé.

A 16 heures 45, la séance publique est reprise. Le président annonce que les interpellateurs ont décidé d'ajourner leur interpellation. Il termine par un appel à l'union, auquel s'associe le président du Conseil.

A la Chambre

Dans la séance de jeudi après-midi, la Chambre a adopté une disposition modifiant, pendant la durée des hostilités, la loi du 4 juillet 1931, relative à la constitution d'une section hors cadre des officiers du service de recrutement.

La Chambre adopte un projet de loi accordant le bénéfice d'études préliminaires des médecins et pharmaciens des troupes coloniales admis dans l'armée active.

Un crédit de 500.000 francs en vue de la participation de la France à l'Exposition triennale de Milan est voté.

M. Brunet, député de La Réunion, demande si les dispositions sont prises pour assurer l'évacuation des produits de nos colonies, des Antilles et de Madagascar. M. Rio, ministre des colonies répond que tous les efforts possibles sont faits pour affréter les bateaux neutres mis en doublure des bateaux de charge. Il déclare que 31 transports ont été assurés en mars.

58 communistes arrêtés

Comme suite à la saisie opérée, le mois dernier dans une imprimerie clandestine, à Arcueil, de tracts communistes, la Sûreté nationale a procédé à l'arrestation de Suzanne Depollies, l'une des fondatrices du parti stalinien, son fils Léon Depollies, ancien rédacteur à « l'Humanité » et la compagne de celui-ci, Colette Robin. Cette dernière était en possession de 80.000 francs de provenance suspecte.

On trouva, également sur elle, un carnet dont les indications permirent de surprendre, rue de Bondy, la réunion d'une cellule et d'incarcérer 32 communistes des deux sexes.

D'autres opérations dans le Puy-de-Dôme, à Rouen, et à Toulon ont porté à 58 le nombre des arrestations.

Echange de prisonniers civils

Un premier convoi d'une trentaine de femmes et d'enfants allemands sont partis mercredi soir à destination de Genève où ils seront échangés contre un nombre correspondant de femmes et d'enfants français, prisonniers en Allemagne.

Accord commercial franco-roumain

M. Thierry, ambassadeur de France à Bucarest, et Ion Crista, ministre du commerce extérieur roumain, ont procédé à la signature d'un accord commercial qui assurera le développement des échanges entre les deux pays, et qui permettra, notamment, une prompte exécution des importants contrats d'achats de blé et de bois négociés par le gouvernement français.

Convention entre les Etats danubiens

La décision relative à la sécurité de la navigation sur le Danube comporte les quatre points suivants :

1. Les navires transformables en bâtiments de guerre n'auront pas le droit de circuler sur le Danube ;

2. Le personnel de tous les navires subira un contrôle d'identité à l'entrée de tous les ports ;

3. Toutes cargaisons d'armes, de ciment, de matières explosives et en général de tout matériel utilisable à des fins de destruction sont prohibées aux « Portes de Fer », sauf autorisation spéciale des Etats riverains ;

4. La réglementation douanière actuelle sera remplacée par une réglementation beaucoup plus sévère.

Accord entre la Russie et la Roumanie

D'après des informations reçues de Bucarest, le gouvernement soviétique et le gouvernement roumain auraient conclu un accord aux termes duquel les troupes soviétiques et roumaines stationnées des deux côtés du Dniester se retireraient respectivement à dix kilomètres de cette frontière.

Le « Popolo di Roma » fait état de ces informations dans un télégramme de Bucarest. « On apprend de source autorisée, écrit l'organe fasciste, que la Russie et la Roumanie ont réalisé un accord en vertu duquel leurs forces armées seraient ramenées à dix kilomètres de la frontière. »

En Roumanie

Le Conseil des ministres a approuvé une série de mesures instituant un contrôle sévère des entrées et séjour des étrangers en Roumanie. Il a également approuvé plusieurs mesures interdisant toute action de propagande incompatible avec la neutralité du pays.

Les Allemands vers la frontière suédoise

D'après des nouvelles de source privée parvenues à la presse suédoise, on déclare que les troupes allemandes préféreraient se diriger vers la frontière suédoise plutôt que de tomber aux mains des Anglais.

Cinq soldats allemands ont passé la frontière suédoise.

Le port de Narvik n'a pas encore beaucoup souffert du bombardement.

Les Anglais dominent complètement la ville. L'agence norvégienne annonce qu'à Hœnosors, les tanks allemands ont fait leur apparition.

En Suisse

Le Conseil fédéral et l'état-major suisse ont fait connaître à la population quelles étaient les mesures qui seraient prises au cas d'une agression pour l'organisation de la mobilisation générale.

Mission militaire allemande en Italie

Au sujet de la mission militaire allemande qui serait partie pour Rome, les milieux compétents allemands se montrent très réticents. Ils affirment que cette visite n'aurait rien d'anormal.

Communiqué officiel

N° 456. — Journée calme dans l'ensemble.

Une plongée de scaphandrier a permis de retrouver par grand fond et d'identifier l'épave d'un sous-marin allemand attaqué, il y a quelques semaines, par un de nos avisos et dont la destruction, qui paraissait incertaine, n'avait pas été annoncée officiellement par l'Amirauté française.

N° 457. — Rien à signaler.

EN PEU DE MOTS...

— Le 8 mars, le nommé Lafosse avait été condamné à mort, par le 7e Tribunal militaire pour viol et assassinat de la petite Madeleine Lannoy. Le jugement ayant été cassé pour vice de forme, Lafosse a comparu mercredi devant le 1er Tribunal militaire et pour la deuxième fois a été condamné à mort.

— On vient de célébrer à Vic-Bigorre (Hautes-Pyrénées) le centenaire de Mme Anna Fau.

— Le journal « l'Auto » annonce jeudi que le Tour de France cycliste, en raison des circonstances actuelles, est reporté à l'année prochaine.

— On annonce la mort, des suites d'un accident, de l'historien anglais H. A. L. Fisher, âgé de 75 ans. Il fut pendant 10 ans député libéral et en 1916, M. Llyod George le fit entrer dans son gouvernement en qualité de ministre de l'éducation.

— Un don de 3.750.000 francs a été envoyé par une généreuse anonyme résidant à l'étranger, destiné à la défense nationale pour la construction d'avions. C'est le don le plus considérable qui soit parvenu au chef du gouvernement depuis le début de la guerre.

NOS ÉCHOS

Les « singes ».

Dans son dernier discours, le Dr Ley ironise sur les 650 millions d'habitants des Empires français et anglais et ose ajouter : « Il est dommage qu'ils n'aient pas compté aussi les singes. »

Ainsi, le chef du front du travail allemand assimile les populations de couleur à des singes ! Pour lui, tout ce qui n'est pas aryen n'est pas humain. Les services du Dr Goebbels devraient bien lui faire déclarer cela dans les émissions arabes qu'il organise. Les populations musulmanes, que le Reich cherche à exciter contre la Grande-Bretagne et la France, sauraient ainsi à quoi s'en tenir sur la manière dont les Nazis les considèrent.

L'esprit turc.

Le ministre des affaires étrangères de Turquie, M. Saradjoglou, a reçu l'autre jour un journaliste allemand. Ce dernier, parlant du rôle joué par certains petits Etats neutres dans l'espace vital de l'Allemagne, remarqua que les Balkans étaient comme les poumons de l'Allemagne. Et M. Saradjoglou de l'interrompre et de lui dire :

— Mais pourquoi donc est-il nécessaire que vous respiriez par les poumons d'autres personnes ?

Déjà femme...

La petite Mary a reçu une bague pour son anniversaire et est très vexée de voir qu'aucun des invités ne remarque le bijou pendant le goûter. Finalement, n'y tenant plus, elle s'exclame :

— Maman, puis-je enlever ma bague ? J'ai vraiment chaud !...

Drôle de question.

— Dites la vérité, docteur. Pourrai-je vivre encore quinze ans ?

— Vous buvez ?

— Non.

— Vous fumez ?

— Non.

— Avez-vous quelque vice ?

— Pas que je sache.

— Alors, pourquoi diable voulez-vous vivre ?

LE LISEUR.

Chronique du Lot

TENTATIVE DE MEURTRE

Un vieillard assène trois coups de marteau sur la tête de sa femme

Une tentative de meurtre a eu lieu, jeudi, vers 13 heures, au hameau de Cent-Ecus (commune de Milhac).

Le nommé Jean Delfour, 78 ans, cultivateur, au cours d'une discussion avec sa femme âgée de 75 ans, saisit un marteau et lui en asséna trois coups sur la tête.

Malgré ses blessures, la femme Delfour eut la force de s'enfuir et de se réfugier chez sa plus proche voisine, où elle s'effondra.

M. le docteur Coulon appelé, après examen, a déclaré que l'état de la victime était très grave.

Lorsque sa femme eut quitté la maison, Delfour fit un paquet des vêtements de sa victime et y mit le feu, puis il se rendit dans sa grange et tenta de se pendre à une poutre. Il avait déjà la corde passée au tour du cou lorsqu'un voisin, M. Iragues arriva à temps et l'empêcha de réaliser son funeste dessein.

Le Parquet de Cahors informé, se rendit à Milhac, jeudi à 19 heures ; après enquête et interrogatoire de Delfour, celui-ci fut mis en état d'arrestation.

PRÉPARATION MILITAIRE

Les jeunes gens de 17 à 20 ans sont informés que, par décision de M. le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, les séances de préparation militaire vont reprendre incessamment dans tous les chefs-lieux de canton du département.

En conséquence les jeunes gens sont instamment invités à se présenter à la brigade de gendarmerie de leur résidence qui leur donnera toutes indications utiles quant aux dates et heures des séances d'instruction et leur fera connaître les divers avantages qui sont réservés aux assidus et aux titulaires du B.P.M.E.

En raison de la date très rapprochée de ce dernier examen les registres de l'inscription sont dès maintenant ouverts dans toutes les brigades de gendarmerie.

Aux permissionnaires de la zone des Armées

Aux termes d'un décret, les permissionnaires venant de la zone des armées n'ont pas besoin de se procurer de plaque de bicyclette.

Toutefois, si un agent la leur demande, ils doivent alors montrer leur titre de permission.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la 8e tranche de la Loterie Nationale, dite tranche de la cavalerie, sera assuré le mardi 23 avril, à Compiègne. L'émission de la 10e tranche de la Loterie Nationale 1940 a été ouverte vendredi 19 avril.

Enseignement primaire

Mlle Marty est nommée institutrice à l'école primaire des garçons à Cabrerets, en remplacement de M. Cayla, mobilisé.

Recette buraliste

M. Emile Filhol est nommé receveur buraliste du bureau de tabac de Duravel (Lot), en remplacement de M. Valadié, décédé.

Naturalisation

Est naturalisé Français : Fantin (Torquato), ouvrier agricole, né le 20 avril 1907, à Pregauziol (Italie) demeurant à Touzac (Lot).

Trouvailles

Il a été trouvé : une paire de lunettes avec son étui par M. Roubert ; une somme d'argent par M. Rossignol ; une pipe par M. Pierre Rigal.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**
Spécialiste renommé d'Indéfrisables
4, rue Mal-Foch, CAHORS. — Tél. 170
Pas plus cher, mieux, plus chic

Pour faciliter et accélérer la correspondance avec les soldats aux armées,
procurez-vous au Bureau du « Journal du Lot »
ou M. KOLB, dépositaire, bd Gambetta
les CARTES POSTALES F.M. SPECIALES

CAHORS

SURVEILLANCE NÉCESSAIRE

De braves personnes formulent avec raison des plaintes justifiées, contre la négligence de certains habitants.

Rentrant chez elles, le soir, elles se heurtent contre des tas d'ordures ménagères déposées, jetées dans le caniveau.

Mais, un de ces derniers soirs, un brave homme qui rentrait à son domicile l'a risqué belle.

Il avançait, lentement, prudemment, selon son habitude, dans la rue, évidemment dépourvue de lumière, lorsque, tout à coup, il reçut un choc en pleine poitrine. Il fit flamber une allumette et constata qu'il venait de buter contre le brancard d'un charreton en stationnement devant la porte d'un immeuble.

Il n'y eut pas de mal, tant mieux. Mais, malheureusement des faits de ce genre se produisent un peu trop souvent. Une surveillance est nécessaire, et, en vérité, les auteurs de pareilles négligences devraient être réprimés sévèrement.

L. B.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 13 avril au 20 avril 1940

Naissances

Soarez Ginette, Maternité, rue Wilson.
Chapou Françoise, Maternité, rue Wilson.
Gardou Claude, Maternité, rue Wilson.
Ginibre Elise, Maternité, rue Wilson.
Périé Elyane, Maternité, rue Wilson.
Delsériès Albert, Maternité, rue Wilson.
Jus Thérèse, Maternité, rue Wilson.
Soulé Jean, Maternité, rue Wilson.
Beulaguet Renée, Maternité, rue Wilson.

Mariage

Campos José, sergent-chef à Pamiers, et Cat Marcelle, aide-commise de rédaction et de comptabilité à Cahors.

Décès

Foissac Rose, Veuve Coudine, s.p., 94 ans, rue Wilson.
Caula Jacques, un mois, 3, rue du Pont-Neuf.
Tebbitt Mathilde, épouse Contou, s.p., 45 ans, Camp-des-Monges.
Boyé Louis, s.p., 76 ans, rue Wilson.
Malbec Léon, s.p., 47 ans, 41, avenue de Toulouse.
Pugnet Marie, Sœur du Carmel, 77 ans, place du Théâtre.
Issoulier Georges, soldat 17e section d'infirmiers, 27 ans, Hôpital-Mixte.
Astier de Villatte Marcelle, épouse Francès, s.p., 46 ans, 91, bd Gambetta.

LE SECOND CONTINGENT DE LA CLASSE 1939

Le deuxième contingent de la classe 1939 (jeunes gens nés du 1er mai au 31 août 1919) vient de partir pour rejoindre les dépôts.

Le gros de la troupe s'est mis en route dès dimanche et lundi, et maintenant le contingent entier a rejoint ses formations.

Avec lui sont partis les exemptés et réformés des classes antérieures, qu'un nouvel examen médical avait classés « bons pour le service ».

Nécrologie

On nous annonce le décès de Mme Paul Francès, épouse du libraire bien connu dans notre ville. La défunte sera très vivement regrettée par la nombreuse clientèle de cette librairie qui appréciait beaucoup son goût très sûr et son esprit très cultivé.

Les obsèques de Mme Paul Francès ont été célébrées, jeudi, à Saint-Martin-le-Redon (Lot).

Nous prions M. Francès de croire que nous nous associons à son deuil et nous adressons à M. et Mlle Gidel, ainsi qu'à Mme Veuve Astier de Villatte nos bien sincères condoléances.

Médaille militaire

Nous apprenons avec plaisir que M. Mirabel, instituteur à Parnac, est décoré de la médaille militaire.

Nous adressons à M. Mirabel nos bien vives félicitations.

Service pharmaceutique

Le service des pharmacies sera assuré, le dimanche 21 avril et le lundi 22 avril jusqu'à midi, par la pharmacie HEILLES.

EDEN

Samedi 20, dimanche 21 avril, en soirée à 20 h. 45. Dimanche, matinée à 15 heures.

Une œuvre essentiellement humaine,

LE COUPABLE

d'après le beau roman de François Coppée, avec Pierre Blanchar, Gabriel Signoret, Suzet Maïs, Junie Astor, Echourin (de la Comédie Française), Marcel André, Joffre, Gilbert Gill, Madeleine Ozeray et Marguerite Moréno.

En complément :

GUET-APENS

film policier et les *Actualités Mondiales* avec les derniers faits.

ALLOCATIONS MILITAIRES

Voici les indications relatives aux allocations militaires :

1. Montant des allocations : Paris et Seine, 12 fr. ; communes de 100.000 habitants, 10 francs ; communes de plus de 5.000 habitants, 8 francs ; autres communes, 7 francs.

2. Il suffit de déposer à la mairie un seul exemplaire de la demande au lieu de deux.

3. Le recours à la commission départementale peut être introduit dans le délai de trois mois au lieu d'un mois de la décision de la commission cantonale.

4. La démobilisation ou la réforme d'un soutien n'entraîne pas l'extinction automatique du droit à l'allocation. La commission cantonale, sur demande de l'intéressé, formulée dans le délai d'un mois, peut décider le maintien de l'allocation pour une période déterminée, s'il est justifié d'une insuffisance de ressources.

5. Aux textes qui traitent de la question des allocations, il convient d'ajouter le décret du 1er mars 1940 (« Journal Officiel » du 3 mars, page 1.570).

80e SECTION DE MÉDAILLÉS MILITAIRES

Les membres de la 80e Section de Médaillés militaires sont heureux d'adresser leurs chaleureuses félicitations à tous les camarades (Anciens Combattants) qui viennent de se voir conférer cette décoration. Récompense des hommes de troupe, distinction suprême, conférée aussi aux officiers généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi.

La Société Mutuelle : les Médaillés militaires reconnue d'utilité publique par décret du 3 novembre 1931, a son siège social, 36, rue de la Bienfaisance à Paris.

Pour tous renseignements, s'adresser au Président, M. Bénard, 1, rue de l'Université à Cahors.

Mariage

Nous apprenons le mariage de M. André Melet, le jeune et sympathique international de rugby, actuellement aux Armées, et de Mlle Antoinette Charvet, fille de M. Charvet, chef de service adjoint du Cadastre.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée samedi matin, à 9 heures, en l'Eglise Saint-Barthélemy.

Nous adressons au jeune couple nos vives félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

Les Sports

La Quercynoise finaliste du Championnat d'Académie

Jeudi après-midi, la Quercynoise recevait, en match retour, l'E.P.S. de Toulouse, en demi-finale du championnat de l'Académie de football-association.

Battus le 11 avril sur leur terrain, par 3 buts à 2, l'E.P.S. de Toulouse l'a été également à Cahors, par huit buts à un.

Ce match a montré l'excellence de notre jeune équipe scolaire qui est par conséquent finaliste du championnat de l'Académie de Toulouse.

Bordes, qui a marqué 6 buts, a été de loin le meilleur avec de Maynard.

PALAIS DES FETES

Samedi 20 et dimanche 21 avril 1940, en soirée à 20 h. 45. Dimanche, matinée à 15 heures.

Georges Milton, Irène de Zilahy dans un film gai,

LE PRINCE BOUBOULE

Un film de Jacques Houssin, scénario de Michel Georges-Michel.

En complément :

REVOLTE A DUBLIN

Actualités mondiales de la semaine.

Arrondissement de Cahors

Douelle

A qui le portemonnaie ? — Mlle Lucie Lacombe, employée chez M. Cussonnac, a trouvé sur la voie publique un portemonnaie contenant une certaine somme d'argent. Déclaration a été faite à la mairie.

Duravel

Recette buraliste et bureau de tabac. — Par suite du décès du titulaire de la Recette buraliste et du bureau de tabac de Duravel, M. Firmin Valadié, cet emploi réservé a été attribué à notre compatriote M. Filhol Emile.

Il doit prendre possession de son poste le 11 mai prochain.

Nous lui adressons nos félicitations.

Floressas

Dans l'enseignement. — Nous sommes heureux d'apprendre que Mme Irène Durou, notre jeune et dévouée institutrice, chargée de l'école enfantine, a subi avec succès, mardi 16 avril, les épreuves pratiques et orales du C.A.P. Nous lui adressons nos sincères félicitations. — D.

Luzech

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que, par arrêté du 9 avril 1940, notre estimé compatriote M. Gabriel Caunésil, chef de section de 2e classe de la Poste aux armées, vient d'être promu à la 1re classe avec le grade de Commandant.

M. Caunésil est le fils de notre vieil ami, Basile Caunésil, facteur des postes en retraite.

Nos félicitations au nouveau promu.

Prayssac

Obsèques. — Mardi ont été célébrées à Prayssac, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Pierre Cassot, dit « Justin », décédé à l'âge de 85 ans.

M. Cassot était une physionomie très sympathique dans notre région et ne comptait que des amis. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Vire

Conseil municipal. — Voici le texte de la délibération du Conseil municipal de Vire relativement aux cartes d'alimentation :

Le Conseil municipal de Vire réuni à la mairie, le 7 avril 1940, à l'unanimité de ses membres présents, a émis le vœu suivant : le Conseil municipal après avoir pris connaissance des Instructions ministérielles sur la carte d'alimentation, considérant que les agriculteurs d'après ces instructions ne peuvent pas être classés dans la catégorie T, catégorie la plus forte, considérant que les agriculteurs sont pourtant des travailleurs au même titre que ceux qui sont classés dans cette catégorie, considérant que relativement à la ration journalière de pain, les agriculteurs faisant un plus grand nombre de repas dans une plus longue journée de travail, surtout pendant l'été, devraient avoir la quantité maxima, nonobstant leur catégorie, émet le vœu de voir égaliser les rations journalières attribuées aux catégories C et T.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Avis aux étrangers. — Il est rappelé que les étrangers ne peuvent circuler librement à pied, à cheval, à bicyclette, en voiture hippomobile, en chemin de fer, où par tout autre moyen de transport en commun que dans le périmètre de leur commune de résidence et des communes limitrophes.

En dehors de cette zone, ils doivent demander, par l'intermédiaire du maire ou du commissaire de police, la délivrance d'un sauf-conduit.

Suicide. — Dimanche, 14 avril, les voisins de Mme Vve Comte, née Meulet, âgée de 60 ans, débitante rue de Colomb, furent surpris de voir, vers les 11 heures, son établissement fermé. Ils s'aperçurent que la porte d'entrée était clouée à l'intérieur, et que la clef était dans la serrure. M. le Commissaire de police, prévenu, fit appeler un serrurier qui, après de nombreuses difficultés parvint à ouvrir. On trouva la malheureuse tombée en avant, ayant entraîné sur elle la chaise sur laquelle elle était assise. Une forte odeur de gaz était répandue dans la chambre. Mme Comte se trouvait près d'un réchaud à gaz et avait le tube de caoutchouc près de sa bouche. La mort avait fait son œuvre.

Transportée à l'hospice, le médecin de l'établissement n'a pu que constater le décès et délivrer le permis d'inhumer.

Probité. — Dimanche matin, M. Lardies, coiffeur, se rendant à son salon, rue faubourg d'Aujou, trouva un porte-monnaie renfermant une certaine somme d'argent et une alliance en or d'une certaine valeur. Dans l'intérieur du portemonnaie se trouvait une quittance de loyer au nom de M. Truel, rue de Colomb, à qui il s'empressa de rendre argent et alliance.

Nos plus sincères félicitations pour son acte de probité.

Collège Champollion. — Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à M. Jean Theil, nommé professeur au collège Champollion, en remplacement de M. Verbié appelé sous les drapeaux et auquel nous adressons, au nom des familles, nos souhaits sincères de bonne santé et de prompt retour.

Nos jeunes fripons. — La population apprendra avec plaisir qu'à la suite de l'arrestation des trois précoces cambrioleurs et des aveux qu'ils ont faits, la police municipale est sur la trace de certains autres, et qu'avant peu la fameuse bande sera disloquée et mise hors d'état de continuer.

Collège de jeunes filles. — Mme la Directrice du collège de jeunes filles, informe les élèves et leurs familles qu'en raison de diverses épidémies et pour pouvoir désinfecter l'établissement, celui-ci sera fermé pendant une semaine.

Rentrée des classes : mardi 23 avril.

Reprise des cours : mercredi 24 avril.

JALAPA

le bon détacheur

LE PLUS ANCIEN - LE MOINS CHER

Dégraisse et nettoie bien

TOUS TISSUS, ROBES ET VÊTEMENTS

En vente chez les Droguistes, Epiciers, Merciers et à l'usine du JALAPA, à Bordeaux

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Abandon de famille. — Le sieur Jean Vielmont, 39 ans, journalier à St-Cirq-Madelon, est poursuivi pour abandon de famille, en ne s'acquittant pas du montant de la pension à laquelle il a été condamné. Vielmont est condamné à 15 jours de prison. Mais, comme au mois de novembre 1937 il avait été condamné à 15 jours de prison avec sursis, le tribunal révoque le sursis et Vielmont fera un mois de prison.

Abus de confiance. — La dame Mavier, demeurant à Lacave, est poursuivie pour avoir gardé par devers elle une montre en or qui lui avait été confiée par Mme Veuve David, demeurant à Brive. La dame Mavier est condamnée à un mois de prison avec sursis.

Etranger en défaut. — Sur opposition au jugement de défaut du 5 mars 1940 qui l'avait condamné à 50 fr. d'amende pour défaut de visa de carte d'identité d'étranger, l'Espagnol Angel Bayot, 27 ans, journalier, demeurant à Gourdon, a vu ramener sa peine à 25 fr. et les frais en sus.

Dégagnac

Un bon début. — C'est avec le plus vif plaisir que nous apprenons que notre jeune et estimé compatriote, M. Delbrel René, engagé volontaire au 17e Régiment d'Artillerie, vient d'obtenir le grade de maréchal des logis, alors que ses camarades de conscription ont à peine rejoint leur régiment d'affectation.

Nous adressons au jeune sous-officier, ainsi qu'à son père, chef d'équipe au P.-O.-Midi, toutes nos félicitations.

Quatre-Routes

Etat-civil du 1er trimestre. — Naissances : Bernard Jacot ; décès : Charles Charazac, 53 ans ; Etienne Bourdelle, 69 ans ; Emile Borie, 57 ans ; Marcel Antignac, 54 ans ; Anne Lestrade, veuve Fouiade, 82 ans ; Théophile Froment, 81 ans.

Montfaucon

Médaille militaire. — Nous apprenons avec plaisir que M. le Docteur Jouet, médecin-adjoint au Sanatorium des P.T.T., vient d'être décoré de la médaille militaire.

M. le Docteur Jouet a été cité trois fois. Nous lui adressons nos vives félicitations.

Dernière heure

COMMUNIQUÉ DU 19 AVRIL (soir)

Vifs engagements locaux entre les éléments de reconnaissance français et allemands, à l'est de la Moselle et dans les environs de la Blies. Action d'artillerie dans cette région.

Nos chasseurs ont livré combat à des avions de reconnaissance ennemis, en ont abattu un dans nos lignes et obligé un autre à atterrir désemparé, derrière les lignes ennemies. Tous nos appareils sont rentrés à leur base.

Après le Comité secret la Chambre vote à l'unanimité l'ordre du jour de confiance.

M. Herriot ouvre la séance publique à 19 h. 25 et donne lecture de l'ordre du jour de MM. Miellet et Maxence Bibié.

Au scrutin, la confiance est votée à l'unanimité de 504 votants.

La division est demandée.

La première partie de l'ordre du jour : « La Chambre adresse son salut reconnaissant aux forces alliées de terre, de mer et de l'air et à l'héroïque peuple norvégien » est votée à mains levées, à l'unanimité.

La deuxième partie approuvant les déclarations du gouvernement, lui faisant confiance pour continuer, jusqu'à la victoire, la politique de guerre qui a été constamment approuvée par le Parlement, est mise aux voix.

Le président du Conseil pose la question de confiance.

Cette seconde partie est votée à l'unanimité des 504 votants.

L'ensemble est adopté à mains levées.

APÉRITIF A LA GENTIANE

SUZE

L'AMIE DE L'ESTOMAC

Les Allemands mobilisent la population civile norvégienne

D'après les nouvelles reçues par le « Social Demokraten », de son correspondant, à la frontière suédo-norvégienne, les Allemands ont actuellement mobilisé la population civile entre 16 et 50 ans, afin de l'obliger à exécuter des travaux obligatoires pour l'élévation de fortifications.

Un très grand nombre de civils ont pris le parti de se réfugier en Suède afin de ne pas être obligés de travailler contre leur patrie.

Des perquisitions chez l'ancien président du Conseil yougoslave Stoyadinovitch

Au cours d'une perquisition opérée chez l'ancien président du Conseil, Milan Stoyadinovitch, la police a saisi une quantité considérable de documents sur la nature desquels on ne donne pas de détails.

Il semble qu'il s'agisse surtout de tracts préparés en vue d'une agitation politique intérieure.

Certains prétendent toutefois qu'il s'y trouvait aussi des documents relatifs aux relations extérieures de la Yougoslavie du temps où M. Stoyadinovitch était au pouvoir.

En dernière heure, on annonce l'arrestation de M. Stoyadinovitch.

Des avions américains pour les Alliés

M. Arthur Purvis, chef de la commission anglo-française d'achats aux Etats-Unis, a annoncé que les alliés avaient confirmé les contrats pour l'achat d'énormes quantités d'avions de chasse du type Curtiss et d'avions de bombardement du type Douglas.

Un autre contrat a été signé pour la fourniture d'un type d'avions sur lequel M. Purvis refusa de donner des détails quelconques, mais qui fait certainement partie des appareils les plus modernes dont la vente aux alliés a été autorisée, la semaine dernière, par le ministère de la guerre des Etats-Unis.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve TEBBITT ;

Messieurs Ernest CONTOU, professeur et Edouard CONTOU, huissier honoraire, leurs enfants, parents et alliés remercient tous les amis, collègues, étudiants et connaissances qui ont bien voulu, de près ou de loin, prendre part à leur grande épreuve et les soutenir dans leur inconsolable affliction, à l'occasion de la mort prématurée de

Madame Ernest CONTOU

née TEBBITT Maud

« L'Aquitaine », Cahors-Cabessut.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

REMERCIEMENTS

Les familles MÉNAUGE, Instituteur en retraite ; ANDRIEU, commerçant ; Monsieur DELMAS René, de Caillac ; VIDAILLAC, industriel ; VICAN, de Cahors ; DELTHEIL, BONS et BALDRAN, de Labéraudie ; FOURNIÉ, de Pontcirq et PÉRIÉ, de Caillac, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Lucie DELMAS

Veuve LACOMBE

REMERCIEMENTS et AVIS DE NEUVAINE

Monsieur et Madame MONTEIL, née TRABOUYÉ ; Mademoiselle LACROUTZ ; Monsieur et Madame ROUS, née TROUSSEL ;

Les familles COUAILHAC, MONTEIL, TROUSSEL remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Alfred TRABOUYE

Adjoint technique des Ponts et Chaussées en retraite

La messe de neuvaine sera célébrée le lundi, 22 courant, à 8 heures, en l'Eglise Cathédrale.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve MALBEC Léon et ses enfants, René et Pierre ; les familles MALBEC, SERRES, CAUVIAC et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Léon MALBEC

PETITES ANNONCES

Propriétaires-Viticulteurs du Lot offrez vos vins aux « CAVES CADURCIENNES », 5, rue de la Chantrerie, Cahors.

Cause double emploi, vends **SIMCA 5** tolée ou une décapotable luxe. Ecrire Dutours, notaire, Prayssac (Lot). Téléphone 3.

A VENDRE, vaches laitières à grand rendement, Darnis à Peyrilles (Lot). Ses laitières remarquables. Ses génisses d'un bel avenir !

ON DEMANDE ouvrier boulanger ou demi-ouvrier. « Se déséa un official Panadero ». Boulangerie Bergon, Cahors (Lot).

LOUERAI ou achèterai **maison** ou villa avec jardin. Ecrire M. M., 1, rue des Capucins.

Cabinet Immobilier

(21e année)

J. DELLARD

propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre

CAHORS

VENTE ET ACHAT de propriétés de rapport et d'agrément

Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne

TERRAINS A BATIR

Fonds de commerce

Prêts hypothécaires

Expertises

TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Vous voulez vendre... Vous voulez acheter...

TERRAINS, MAISONS PROPRIETES, etc...

ADRESSEZ-VOUS

à

L. CANTOGREL

AGENCE IMMOBILIERE DU LOT

MAISON DE CONFIANCE

4, rue des Jardiniers à CAHORS

ETUDE DE

Maître COURBÈS

Notaire à Montcuq

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE MEUBLES

Le public est informé que le jeudi 2 mai, à 13 h. 30 (heure légale), à Nougayrède, par Montcuq, aura lieu la vente aux enchères de partie du mobilier dépendant de la succession de Monsieur l'Abbé COMBESCOT.

15 0/0 en plus au comptant.

Si vous souffrez

- de digestions pénibles, de constipation ;
- de migraines, de maux de tête, de vertiges ;
- si des maladies de peau, eczémas, psoriasis, dartres, boutons, vous désolent ;
- si les rhumatismes empoisonnent votre vie,

vous reviendrez à la santé

en supprimant leur cause, par une cure d'un remède naturel, qui opérera un filtrage complet de votre sang, éliminera toutes les toxines, assurera le développement de vos globules rouges, en revivifiant entièrement votre organisme. Ce remède, c'est la

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON

Tisane, le flacon 17. Baume, le pot 10.60. Pilules, l'étui 10. — Préparés par les Laboratoires J. BERTHIER, à Grenoble.

"CUBÉROL"

INSECTICIDE IDÉAL

0,75 0/0 de Roténone

Produit de l'Union Mutuelle des Propriétaires Lyonnais

Agence régionale : 13, rue du Mal-Foch, Cahors

VENDRE — ACHAT

INDICATEUR IMMOBILIER

R. MARATUECH

Ex-commis greffier

Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France

109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44

SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE

VENTE - ACHAT

LOCATION

Propriétés - Immeubles - Villas

TERRAINS

COMMERCES

GRAND CHOIX

Tous renseignements gratuits

UNIQUEMENT DU COURTAGE

POISSONNERIE

22, rue de la Préfecture, 22

Ouverte tous les jours

de 8 heures à 12 heures 30 et de 17 heures à 19 heures

Pour vos Maux D'ESTOMAC

BRÛLURES

AIGREURS

GASTRITES

DYSPEPSIE

POUDRES de COCK

Toutes pharmacies, fr. 12.50 la boîte

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 1

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

— *Buenos dias,* Vincente (1) !

Au moment où il s'apprêtait à traverser la place de Catalogne, à Barcelone, le soldat entendit prononcer son nom par une voix familière.

— Ruitz !... Toi ici ? fit-il en se retournant vers celui qui l'interpellait, un grand jeune homme en habit de milicien, comme lui-même.

— Oui, Vincente, moi ici. Je rentre d'une reconnaissance sur les côtes et si, comme tu le dis, je suis ici, ce n'est pas de ma faute ; j'ai cru, un certain moment, que toute leur mitraille m'était destinée. Mais tu vois, *amigo,* la mort n'a pas voulu de moi cette fois encore, et j'en suis revenu.

— Heureusement, mon vieux !...

Ils se turent un instant, devenus graves. Combien de temps l'un et l'autre seraient-ils encore préservés des atteintes du feu adverse ? C'est joli de se battre pour une cause sociale, mais ce n'est pas un idéal qui exalte longtemps ceux qui voient la mort chaque jour.

Ruitz en fit tout haut la remarque.

— On aimerait quand même sortir vivant de cette tornade qui nous secoue depuis des mois.

— Oui, convint Vincente, on en a assez ! Moi, j'aime la vie.

— Moi aussi... et c'est naturel !

— A notre âge surtout... et encore plus aujourd'hui.

— Aujourd'hui ?

— J'épouse Frasquita !

— Mais c'est vrai ! Je l'oubliais... Mes compliments, *amigo !...* Frasquita est une charmante jeune fille... Tous mes vœux, Vincente ; le plus grand bonheur possible pour toi comme pour elle.

— Merci, Ruitz ! Mon amie sera sensible à tes bonnes intentions. Mais toi, vieux, n'y a-t-il rien de plus que l'amour de la vie qui te fait redouter la mort ?... Quand une passion comme la mienne absorbe l'âme, on tient à l'existence pour elle-même... parce qu'on rêve d'une vie tranquille avec la femme qu'on a choisie ! Si tu es amoureux, tu dois me comprendre.

— Oh ! il n'est pas besoin d'être amoureux pour préférer la vie !... Quand je suis là-haut, tout seul sur mon appareil et que les balles sifflent autour de moi, j'avoue que la politique et toutes ses lois sociales me laissent terriblement indifférent ; avant tout, je pense à ma peau, que je préférerais voir ailleurs que dans cet ouragan de feu.

Il soupira :

— Quant à l'amour ?... Une passion qui m'absorbe tout entier, comme tu dis si bien ?... Ah ! ce serait magnifique ; mais, vois-tu, *amigo,* cela n'est pas encore arrivé, et je te dirai que je le crains autant que je le désire. C'est terriblement beau, une grande passion ; mais, tu entends, j'ai précisé : *terriblement.*

— J'en déduis que tu n'es pas amoureux en ce moment ?

— Non, je prends le plaisir où je le trouve, comme un soldat peut le faire ! Je me penche, une nuit, sur un visage de femme, et puis, je l'oublie ! Je vais de la blonde sémillante à la brune grave et pensive. D'aventures en aventures ! Je vis sans me soucier de ce que le destin me réserve, sans penser au jour, heureux ou malheureux, qui me mettra en face d'une réelle idylle... Le mieux n'est-il pas de laisser à la Madona le soin de s'occuper de cette question ? Elle est femme et mère ; qui mieux qu'Elle pourrait choisir celle qui devra être ma compagne des bons et des mauvais jours ?

— Evidemment, Ruitz ! Si tu te places sous cet angle insouciant, tu n'as pas tout à fait tort : il ne faut pas se marier sans ressentir un amour qui vaille la peine d'enchaîner sa liberté. Mais prends garde, vil séducteur, tu pourrais bien rencontrer sur ton chemin le petit dieu, armé de son carquois... Don Juan de Zamora, qui fut un grand pécheur devant l'Eternel, en fit l'expérience un jour,

groupe des femmes qu'on garde là-bas, et tu risques de prononcer quelque parole désagréable.

— Tu te trompes, je suis moins sensible que tu ne le crois... je sais garder ma langue, quand il le faut.

Tout en parlant, ils avançaient de temps à autre, faisant une halte, là où l'un d'eux voulait marquer ses dires de détails plus précis.

Les mains au ceinturon, Ruitz allait, le torse bombé, le menton pointé en avant, d'une manière assez orgueilleuse, qui ne lui allait pas trop mal d'ailleurs, car il était joli garçon, et cette façon de relever la tête mettait en valeur son profil racé.

Vincente, plus petit, se donnait peut-être un air moins avantageux ; cependant, on devinait dans son maintien un certain plaisir à étaler son uniforme d'aviateur. Visiblement, son grade le grisait un peu, réveillait en lui les ardeurs chevaleresques de ce fils de don Quichotte.

Les deux hommes, enfin, se séparèrent, Vincente pour descendre vers le quai, et Ruitz pour traverser la place.

— Je te verrai tout à l'heure ? demanda le premier, avant de s'éloigner. Frasquita serait heureuse que tu sois un de nos témoins.

— Alors, je ferai en sorte d'être exact, pour voir avec quelle crânerie tu te mets la corde au cou.

— Raille à ton aise, vieux, tu y viendras aussi !

Ruitz se mit à rire.

— Je ne crois pas mériter d'être comparé à don Juan, loin de là ! Mais il ne dépend pas davantage de moi d'aimer sincèrement ou pas ! Cependant, sache, Vincente, que le jour où je serai vraiment amoureux, tu pourras te dire : Ruitz est le plus malheureux des hommes, à présent ! Qu'elle se nomme : Florès, Juanita ou Carmen, toute autre catastrophe lui aurait été moins préjudiciable que celle-là.

— Farceur, va !

Et les deux hommes se mirent à rire.

C'était sur un des côtés de la place de Catalogne que nos deux hommes conversaient. A l'autre extrémité, des femmes étaient parquées.

De loin, Ruitz les remarqua.

— Qu'est-ce qu'il y a encore là-bas ? gronda-t-il avec mauvaise humeur. On n'en finira donc pas de maltraiter les innocents ?

— Chut ! fit Vincente. Inutile de nous compromettre, puisque nous n'y pouvons rien. Viens jusqu'au quai, par la Rambla, il y a foule, ça te changera les idées.

— Non, il faut que j'aille jusqu'à mon logis, m'assurer que j'aurai du linge propre pour partir demain à l'aube. C'est tellement désagréable de se mettre en route sans confort.

— Seulement, pour aller chez toi, il va te falloir passer à proximité du

— Mais j'y compte bien... un jour ou l'autre... le plus tard possible, par exemple !

Cette fois, ils se quittèrent et Ruitz, lentement, se disposa à traverser la place.

⁂

La guerre civile bat son plein en Espagne. Lutte fratricide où tous les partis politiques s'affrontent et où l'on tue pour le plaisir de tuer.

Dans une église de Barcelone, une rafle vient d'être opérée par les anarchistes...

Ce qui fut au moyen âge l'asile toujours respecté, même au cours des luttes les plus acharnées, ne l'est plus dans ce pays, où la passion du meurtre l'emporte sur toutes les autres. Sous l'influence d'une exaltation dont on ne voit même plus les bornes, il semble qu'on ne veuille plus accorder aux hommes le droit de demander à Dieu le courage nécessaire pour vivre encore. Et ceux dont le regard terrifié quitte le hideux spectacle des rues, cherchant un coin de ciel bleu dans les nues pour reposer leurs yeux, sont suspects de trahir l'Espagne en faveur du Très-Haut : « Arrestation pour défaut d'appui moral envers le régime », spécifient les chefs d'accusations qui réclament la tête des croyants. C'est de ce fanatisme impie que se meurt l'Espagne d'aujourd'hui !

(*A suivre*).

(1) Bonjour, Vincent.